**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**
**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2026**

## Délibération n°2026.11.182.B

## Aménagement du projet BHNS de GrandAngoulême - phase 2.2. Station Franquin : avenant n°1 au lot n°1 VRD

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 30 octobre 2026
**Secrétaire de Séance**: Jean-Christophe CARDAILLAC

Membres en exercice: **29**
Nombre de présents: **25**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents :** Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :** Hélène GINGAST à Morgan VANDESTICK**,** Samantha LANDREAU à Gérard DESAPHY**,** Stéphanie MARCHAND à Michel BUISSON**,**

**Excusé(s):** Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_182B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

| **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026** | **DÉLIBÉRATION N°2026.11.182.B** |
|---|---|
| Rapporteur : Monsieur ROCHETEAU | |

**AMENAGEMENT DU PROJET BHNS DE GRANDANGOULEME - PHASE 2.2. STATION FRANQUIN : AVENANT N°1 AU LOT N°1 VRD**

Par délibération n°23 du bureau communautaire du 24 mars 2022, la Société Publique Locale GrandAngoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA) s'est vu confier un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, pour la mise en œuvre du projet de Bus à haut niveau de service, phase 2.2.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL est chargée des différentes étapes de consultation de marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par délibération n°18 B du bureau communautaire du 22 janvier 2026, la SPL GAMA s'est vu autoriser la signature d'un marché public pour le lot n°1 VRD avec l'entreprise EIFFAGE route Sud-Ouest sise impasse Leroy-ZI des Agriers à Angoulême (16000). Le contrat est un accord cadre mono-attributaire sur la base des prix unitaires sur quantité constatée pour un montant estimatif (DQE) de 1 949 165,75 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un avenant ayant pour objet d'acter la réalisation de travaux en plus et moins-value pour répondre aux prescriptions des services de l'Etat, aux besoins du chantier et aux demandes du maître d'ouvrage à savoir :

- Prescription du permis d'aménager
- Modification des structures de chaussées
- Réalisation de terrasses permettant une accessibilité PMR aux commerces
- Sondages complémentaires
- Extension du périmètre de travaux
- Mise en peinture des regards
- Reprise du réseau pluvial rue Jean Jaurès
- Adaptation du passage Marengo
- Adaptation des fondations de l'escalier monumental.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la SPL GAMA à signer l'avenant n°1 au marché lot n°1 VRD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_182B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** la SPL GAMA, en qualité de mandataire de maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de bus à haut niveau de service, à signer l'avenant n°1 au marché lot n°1 VRD dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême phase 2.2 secteur Franquin, pour un montant en plus-value de 42 812,85 € HT, soit une augmentation de 2,2% par rapport au montant initial du marché.

| | |
|---|---|
| **Pour :** 28<br>**Contre :** 0<br>**Abstention :** 0<br>**Non votant :** 0 | **APRES EN AVOIR DELIBERE<br>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE<br>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES<br>ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE** |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_182B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026